



Document de positionnement

Examen Périodique Universel – Madagascar XXème session 3 Novembre 2014

L'Instituto Internazionale Maria Ausiliatrice (IIMA), International Volunteerism Organisation for Women, Development and Education (VIDES International), Franciscans International (FI) et Apprentis d'Auteuil¹ ont soumis un rapport relatif aux droits de l'enfant à Madagascar dans le cadre de la vingtième session de l'Examen Périodique Universel (EPU).

Ces organisations y constatent, dans un contexte d'instabilité politique et de chute drastique des budgets (et notamment celui de l'Education), un appauvrissement général de la population malgache et peu d'évolutions dans la prise en compte des enfants.

Aujourd'hui à Madagascar :

- 53,4% de la population totale a moins de 18 ans².
- 8,2 millions d'enfants que compte le pays vivent en-dessous du seuil de pauvreté et sont fortement touchés par des privations en matière de nutrition, santé, éducation, logement, eau, assainissement, protection et accès à l'information³.
- 50% des enfants malgaches souffrent d'un retard de croissance dû à la malnutrition chronique⁴.
- Des familles de plus en plus nombreuses rejoignent la rue, dans l'impossibilité d'assumer certaines priorités comme la santé et l'éducation ou mêmes la nourriture, l'hygiène, les vêtements, etc...

Lors de son dernier examen dans le cadre de l'EPU en 2010, l'Etat de Madagascar avait pourtant donné son appui à plusieurs recommandations visant à améliorer la vie des enfants et des jeunes dans le pays, et s'était notamment engagé à :

- Poursuivre la réforme de l'enseignement de manière à pouvoir assurer à toutes les filles et à tous les garçons l'accès à l'enseignement primaire gratuit (recommandation formulée par la Norvège)⁵
- Mettre en place une institution chargée de superviser et d'évaluer l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, et à mettre en œuvre un plan d'action visant à protéger les enfants en situations de rue et à favoriser leur réinsertion (recommandation formulée par le Mexique)⁶

En 2014, nous constatons toujours de grandes difficultés d'accès à l'éducation pour les enfants malgaches, et la récurrence du phénomène d'enfants en situations de rue.

¹ Ainsi que ses partenaires locaux : Le Centre Energie, Graines de Bitume, Hardi et Enda OI.

² UNICEF, Analyse de la pauvreté des enfants à Madagascar, 2010.

³ *Ibid*

⁴ Banque Mondiale, Madagascar : chiffrer les coûts de la crise politique, <http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2013/06/05/madagascar-measuring-the-impact-of-the-political-crisis>, 2013.

⁵ Recommandation n. 61

⁶ Recommandation n. 20 du rapport du groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel de la République du Madagascar, A/HRC/14/13, 26 mars 2010.

1. Un accès à l'éducation qui demeure difficile

Lors du 1^{er} cycle de l'EPU, la République de Madagascar s'était engagée **sur la gratuité et l'obligation d'éducation**, en conformité avec la Constitution du pays, en acceptant la recommandation en acceptant la recommandation n. 60 formulée par la Norvège.

Aujourd'hui, force est de constater que l'éducation primaire n'est de fait pas gratuite : des frais, souvent exigés par les établissements pour compenser les maigres et inconstantes rémunérations du corps enseignant, sont exigés auprès des parents qui ne peuvent y faire face. Ces frais génèrent un absentéisme scolaire élevé et conduisent les familles à faire le choix de n'envoyer que l'aîné/e, ou le garçon, à l'école, et à lui faire abandonner l'école s'il/elle doit redoubler. Par conséquent, le taux de scolarisation demeure encore faible tandis que le taux d'abandon scolaire reste élevé parmi ceux qui sont scolarisés.

Les infrastructures scolaires sont insuffisantes proportionnellement aux enfants en âge scolaire, et plus particulièrement dans les quartiers pauvres où l'on trouve par ailleurs un grand nombre de professeurs « FRAM », c'est-à-dire non fonctionnaires et devant donc être rémunérés par les associations de parents d'élèves. C'est donc dans ces quartiers les plus pauvres que le coût de la scolarité publique est le plus élevé. Le système éducatif, avec du personnel enseignant insuffisamment formé et outillé, et des classes de 45 à 90 élèves, n'est pas qualitatif. Par ailleurs, il n'intègre pas assez les enfants avec un handicap.

Le Président et le Ministre de l'Education Nationale ont récemment fait des annonces en faveur de l'éducation : embauche et formation de fonctionnaires, mise en place de classes de remise à niveau, gratuité de l'école publique pour l'année 2014-2015. Mais ces annonces n'ont pas été pour l'instant suivies d'effets.

Le gouvernement a par ailleurs annoncé qu'il souhaitait rescolariser les 500 000 à un million d'enfants ayant abandonné l'école pendant la période d'instabilité et de crise institutionnelle dans le pays. Cette ambition est louable mais semble peu réaliste au vu du budget actuellement attribué à l'éducation et du manque d'infrastructures et d'enseignants.

Question

- ***Quelles mesures concrètes la République de Madagascar entend-elle adopter pour maintenir les engagements pris afin de parvenir à une éducation de qualité, gratuite et accessible à tous les enfants, notamment dans le cadre du plan intérimaire pour l'éducation ?***

Recommandations

- *Assurer la gratuité de l'enseignement primaire pour tous, en supprimant les coûts directs et indirects pour les familles des élèves et en augmentant le nombre et les capacités des établissements scolaires publics.*
- *Poursuivre les efforts d'accroissement du taux de scolarisation et réduire le taux d'abandon scolaire, en particulier auprès des filles et des enfants les plus défavorisés.*

2. Les enfants en situations de rue, un phénomène aigu

L'appauvrissement de la population et le déclassement social ont conduit beaucoup de familles à rejoindre la rue. Les enfants de ces familles sont particulièrement vulnérables. La situation d'errance est en effet génératrice de mendicité, de tentations (vols, jeux de hasard, alcool, petits larcins pour survivre, incorporation dans des gangs, etc.) et/ou de maltraitance (abus sexuels, drogue, violences physiques, etc.)

Etant donnée la situation socio-économique très précaire, certains enfants doivent se livrer à la mendicité sur les places publiques, qu'ils vivent dans la rue ou non.

Depuis les années 80, des politiques successives de relogement des sans-abris ont tenté de résoudre une partie du problème.

Ces projets n'ont pas donné suite à des résultats satisfaisants par rapport aux attentes de la population en raison d'un manque de suivi et de moyens. Le désengorgement des grandes villes et zones à forte densité n'a pu se faire et on y note une recrudescence du chômage, de la prostitution et de toutes formes de délinquance.

Le logement, reste souvent très précaire pour une partie de la population (habitations en bois, cartons, plastiques, et situées souvent dans des zones inondables).

De nombreux enfants et jeunes travaillent et/ou vivent dans la rue à Antananarivo, exerçant de petits métiers informels dans des conditions difficiles (manutention, portage d'eau, nettoyage, gardes de voitures, etc.). Leur nombre n'est pour l'instant pas connu car aucune donnée récente et fiable n'est disponible à ce sujet. La plupart des ONG et acteurs de terrain estiment qu'ils sont entre 3000 et 4000⁷. La plateforme de la société civile pour l'enfance a donc initié la mise en place d'un Observatoire de l'enfant qui effectuera une étude statistique sur le nombre d'enfants vivant en situation de rue et dont les résultats seront dévoilés en 2015.

Ces enfants sont fortement touchés par différentes privations en matière de nutrition, de santé, d'éducation, de logement, d'eau et d'assainissement, de protection, d'accès à l'information. En famille (dans la rue), en bande ou parfois seuls, ces enfants sont déscolarisés et non qualifiés et hypothèquent ainsi leur avenir.

Questions:

- ***Comment la République de Madagascar, qui s'était engagée lors du cycle de 2010 à mieux protéger les enfants, et en particulier les enfants en situations de rue, envisage-t-elle de redonner la priorité à cet axe de développement ?***

Recommandations:

- *Mettre en place un système de protection de l'enfance cohérent et efficace qui inclue un partenariat solide avec les organisations non-gouvernementales ainsi qu'une formation adaptée pour les éducateurs travaillant avec les enfants en situations de rue.*
- *Accompagner les familles des enfants en situation de rue sur le plan éducatif, social et économique par des actions de prévention et de sensibilisation contre la stigmatisation et la discrimination.*
- *Assurer l'accès aux soins gratuits et aux loisirs pour les publics en grande précarité.*
- *Développer l'habitat pour les enfants en situation de rue et leurs familles, et poursuivre les programmes de réinsertion mis en place par des organisations non-gouvernementales.*

⁷ Organisations Centre Energie, Graines de Bitume, Hardi et Enda OI, plateforme de la société civile pour l'enfance.